Commune
de Port-Valais
ADMINISTRATION COMMUNALE

Loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées

Délivrance d'une autorisation d'exploiter

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Commune de Port-Valais porte à la connaissance du public que Mme Linda Sagona, domiciliée au Bouveret, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Locaux et emplacements	:	Parcelle n° 2707 La Petite Camargue 93, 1897 Le Bouveret
Enseigne	:	Le Sazon d'Alex
Prestations	:	Traiteur, service à domicile
Heures d'ouverture	:	Selon mandat
Début de l'activité	:	Dès autorisation

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à la commune, dans les 30 jours dès la présente publication.

Port-Valais, le 18 novembre 2026

L'Administration communale